



# Maison du Droit et des Migrations

## Veille sur les migrations et l'asile dans l'espace méditerranéen

Novembre-décembre 2014

### Sommaire

- **Actualités de la Maison du droit et des migrations**
- **Développements politiques et juridiques nationaux**
  - Conseil italien pour les réfugiés : publication d'un rapport analysant les conséquences de l'arrêt *Hirsi* de la Cour européenne des droits de l'homme
  - Maroc : deuxième édition du Forum mondial des droits de l'homme
  - Tunisie : La plateforme UE-Tunisie de l'ICMPD sur la migration
- **Institutions européennes et/en Méditerranée**
  - Agence des droits fondamentaux : deux rapports dénoncent le traitement des personnes en besoin de protection aux frontières de l'Europe et dans les aéroports.
  - Processus de Rabat : 4ème conférence ministérielle euro-africaine en Italie sur la migration et le développement
- **Associations, ONG, institutions internationales**
  - Frontex : l'opération Triton de nouveau critiquée par le HCR
  - Libye : le HCR se prononce contre les retours forcés vers la Libye en raison de la situation dans le pays
  - Amnesty International : Rapport sur l'aggravation du sort des réfugiés syriens en Turquie
- **Migrants et réfugiés en Méditerranée**
  - Grèce : manifestation et grève de la faim de réfugiés syriens à Athènes
  - OIM : l'OIM annonce plus de 5 000 migrants secourus en Méditerranée en 10 jours par Triton et Mare Nostrum





# Actualités de la Maison du droit et des migrations

- 08-09 novembre : Une formation sur « L'élaboration de projets au profit du public migrant » a eu lieu à la Maison du droit et des migrations. Cette formation est la onzième d'un cycle ayant pour objectif général de renforcer les capacités institutionnelles des associations qui œuvrent dans le domaine des droits de l'homme.
- 11 novembre : La Maison du droit et des migrations a organisé un cocktail d'inauguration de la plateforme d'information, d'orientation et de médiation des migrants du Grand Tunis, visant à présenter les nouvelles activités, les nouveaux locaux et à rencontrer les partenaires intéressés par le projet.
- 15 novembre : La Maison du droit et des migrations a accueilli les avocats et magistrats tunisiens qui fournissent conseil, orientation et assistance juridique et administrative aux migrants et demandeurs d'asile, à l'occasion d'une rencontre organisée avec l'Institut International de Droit Humanitaire (IIDH) de San Remo. L'IIDH a consulté ces juristes pour recueillir leurs besoins, attentes et recommandations, dans le cadre du développement d'un nouveau programme de formation. Ce programme sera d'abord testé via une session de formation pilote d'une semaine destinée aux professionnels du Maroc et de la Tunisie qui se déroulera dans les locaux de l'IIDH à San Remo, en Italie.
- À venir : La tenue de « Marahba bik fi Tounes », pour sa troisième édition, du 18 au 20 décembre. Cet événement organisé par l'AESAT en partenariat avec la Maison du droit et des migrations, l'association M'némti, le groupe Mosaïque et d'autres organismes, est un moment de partage et d'amitié destiné à l'accueil et à l'intégration des étudiants africains primo-arrivants en Tunisie.
- À venir : La Maison du droit et des migrations organise, en partenariat avec la Délégation de l'Union européenne, le 19 décembre 2014, de 8h00 à 9h30, un petit-déjeuner débat autour de la loi tunisienne sur l'asile, en présence de M. Taha Chebbi, juge et chercheur au Centre d'Etudes Juridiques et Judiciaires, de M. Nabil Benbekhti, officier de protection au Haut-Commissariat pour les Réfugiés (UNHCR), et de M. Hassan Boubakri, président du Centre de Tunis pour la Migration et l'Asile. Cette rencontre permettra de revenir sur les avancées des travaux interministériels visant à la conception d'un projet de loi ayant pour objet la transposition de la Convention de Genève et la création et la mise en place d'un mécanisme national de détermination du statut de réfugié, ainsi que d'informer et de sensibiliser sur la nécessité d'une loi répondant de manière adaptée aux besoins de protection des demandeurs d'asile et des réfugiés constatés aujourd'hui en Tunisie. Enfin, elle permettra de réfléchir à la mobilisation de la société civile, notamment auprès des nouvelles autorités institutionnelles et politiques, pour soutenir sa réalisation.



## Développements politiques et juridiques nationaux

### Conseil Italien pour les réfugiés : publication d'un rapport analysant les conséquences de l'arrêt *Hirsi* de la Cour européenne des droits de l'homme

Dans son dernier rapport, « Accéder à la protection : des ponts plutôt que des murs », le Conseil italien pour les réfugiés (CIR) analyse les conséquences de l'arrêt *Hirsi Jamaa et autres c. Italie*. Dans cet arrêt de février 2012, la Cour européenne des droits de l'homme avait condamné l'Italie pour violation de l'obligation internationale de non-refoulement aux frontières, en réaction aux pratiques italiennes de renvoi vers la Libye. La Cour avait précisé par ailleurs son interprétation de la définition du non-refoulement, en particulier en ce qui concerne les interdictions d'entrée collectives opérées dans les eaux internationales. La Cour avait ainsi affirmé l'obligation des États de s'assurer que le pays vers lequel ils renvoient les migrants à qui ils refusent l'entrée sur le territoire respecte les droits fondamentaux de ces derniers. Tout renvoi vers le pays de départ ne répondant pas à ce critère est selon la Cour un cas de refoulement, proscrit par les textes européens et internationaux en la matière.

Dans son rapport, le CIR analyse également cet arrêt comme une affirmation de l'obligation des États de mettre des interprètes à disposition des migrants interceptés et de leur fournir une information adéquate sur leur situation ainsi que d'assurer un accès à la procédure d'asile et aux voies de recours contre les décisions d'interdiction d'entrée sur le territoire. Selon le CIR, sans ces éléments, les autorités de l'État compétent ne sont pas en mesure d'évaluer les risques encourus par les migrants en cas de retour dans le pays de départ, ce qui serait alors incompatible avec les conclusions de la CEDH dans l'arrêt *Hirsi*.

Le CIR appelle l'Union européenne à fermement condamner les États membres pratiquant des retours vers des pays dans lesquels les droits des personnes concernées ne sont pas respectés et où elles auraient des risques de renvoi dans leur pays d'origine. Il presse également l'Union européenne et les États membres de mettre fin aux procédures de réadmission si le retour comporte un risque de violation des droits des personnes concernées. Enfin, le rapport exige que Frontex cesse toute coopération avec les pays tiers n'assurant pas la protection des droits fondamentaux des migrants.

Pour plus d'information, consultez le [rapport](#) du Conseil italien pour les réfugiés.

### Maroc : deuxième édition du Forum mondial des droits de l'homme

La deuxième édition du Forum mondial des droits de l'homme (FMDH) a eu lieu à Marrakech du 27 au 30 novembre 2014. Cela a été l'occasion d'établir un état des lieux global des avancées en matière de droits de



l'homme, d'examiner les défis et contraintes qui entravent leur effectivité, de permettre une réflexion pluraliste entre gouvernements, ONG et institutions régionales et internationales de protection des droits de l'homme, ainsi que de faire le point sur l'état d'avancement des divers mouvements de défense des droits.

Dans le prolongement de la première édition du forum de Brasilia, celui de Marrakech était composé de plus de trente forums thématiques issus des échanges du Comité scientifique et des propositions des ONG, conçus comme des espaces de débat visant à établir le bilan de l'état des droits de l'homme et à discuter des problématiques émergentes, portant sur des sujets à dimension régionale et internationale. Ces forums thématiques ont été préparés conjointement par des ONG marocaines et internationales, en présence d'experts de l'ONU, de chercheurs et de personnalités et leurs participants ont été appelés à élaborer les recommandations et les interpellations qui ont alimenté la séance de clôture du FMDH.

Des ateliers de formation, d'échanges de bonnes pratiques et d'expériences et également de mise en place de nouveaux réseaux associatifs ont été proposés. Une foire de l'économie sociale et solidaire a été aussi organisée, ainsi que des manifestations culturelles.

Pour plus d'information, consultez [le site officiel du forum](#).

## Tunisie : La plateforme UE-Tunisie de l'ICMPD sur la migration

La Maison du Droit et des Migrations a assisté le 9 décembre 2014 à la cérémonie de clôture du « Projet de Coopération technique UE-Tunisie en matière de Migration » (ETMA), une initiative du Centre International pour le Développement de Politiques Migratoires (ICMPD) financée par l'Union européenne. Ce projet a consisté en la mise en œuvre d'une plateforme en ligne, « Plateforme UE-Tunisie sur la migration », dont l'objectif principal est de fournir un espace pour l'échange d'informations relatives à toutes les dimensions de la gestion des migrations en Tunisie et de faciliter les contacts, voire les partenariats, entre les différents acteurs intéressés, institutions, organisations internationales, organisations de la société civile et chercheurs.

La plateforme, alimentée par les membres eux-mêmes, comprend une rubrique « actualités », répertoriant les événements relatifs aux migrations organisés en Tunisie, une rubrique « champs thématiques », qui offre un aperçu des acteurs en fonction de leur domaine de compétences et contient des documents et des actualités liés à la thématique, une rubrique « membre », comprenant les profils des acteurs, leurs projets et leurs documentations et enfin, une rubrique « liens utiles », listant les sites internet consacrés aux migrations. Un accès sécurisé permet aux membres d'échanger des informations et de se coordonner sur des projets de coopération. À ce jour, la plateforme regroupe une trentaine de membres, administrations publiques tunisiennes et étrangères, organisations internationales ou intergouvernementales, associations et chercheurs.

Pour plus d'information, consultez la [plateforme UE-Tunisie sur la migration](#).



## Institutions européennes en Méditerranée

### Agence des droits fondamentaux : deux rapports dénoncent le traitement des personnes en besoin de protection aux frontières de l'Europe et dans les aéroports.

Deux rapports de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne publiés en novembre dénoncent les déficiences européennes en matière d'identification à la frontière des demandeurs d'asile et des victimes de traite des êtres humains. Les rapports se basent sur des études menées dans cinq aéroports et six grands points d'accès au territoire européen. L'agence rappelle que les obligations de l'Union européenne en termes de protection des droits fondamentaux commencent dès le contact de ces personnes avec les frontières de l'espace Schengen. Dans ce cadre, elle met la lumière sur des pratiques souvent irrespectueuses des droits des personnes en besoin de protection internationale.

Aux aéroports notamment, l'Agence des droits fondamentaux dénonce le manque de formation de la police des frontières au sujet de l'asile et de la traite des êtres humains. Ainsi, seulement 22 % des garde-frontières aux aéroports auraient, selon cette étude, été informés par écrit des moyens d'identification des victimes de traite et de la procédure à suivre, tandis qu'aucun des gardes interrogés aux autres points d'entrée n'a eu accès à ce type d'information. Le manque de locaux adaptés à l'accueil des demandeurs d'asile, l'absence d'aide juridique ou de possibilité de recours contre l'interdiction d'entrée sur le territoire sont d'autres obstacles majeurs identifiés par l'Agence des droits fondamentaux comme engendrant des risques de violation des droits des étrangers arrivant sur le territoire européen.

Elle recommande ainsi une meilleure formation des gardes-frontières aux questions liées à la protection internationale et des sanctions à l'égard des gardes irrespectueux des droits des personnes arrivant en Europe. Elle plaide pour la présence d'assistants juridiques et d'interprètes aux aéroports et aux frontières afin de faciliter l'information et d'assurer les possibilités de recours et la mise à disposition de locaux mieux adaptés à l'accueil des personnes se voyant refuser l'entrée sur le territoire européen.

Ce rapport fait notamment écho aux dénonciations récentes du traitement réservé aux migrants à Ceuta et Melilla, deux grands points d'accès à l'Europe et aux débats autour de l'arrêt de Mare Nostrum et le lancement de l'opération Triton en Méditerranée.

Pour plus d'information, consultez l'[article](#) sur le site de l'Agence de l'UE pour les droits fondamentaux (en anglais).



## Processus de Rabat : 4ème conférence ministérielle euro-africaine en Italie sur la migration et le développement

La quatrième conférence ministérielle euro-africaine s'est tenue à Rome, le 27 novembre 2014. Cette conférence s'inscrit dans le cadre du Processus de Rabat qui offre depuis 2006 un espace de dialogue et de coopération en vue d'adopter un plan d'action conjoint et de répondre aux questions migratoires qui touchent les pays de départ, de transit et d'accueil.

Le lien entre migration et développement, la coopération dans le cadre de la lutte contre les phénomènes criminels liés à l'immigration irrégulière, ainsi que les mécanismes de protection internationale étaient au cœur du débat qui a réuni les représentants de 58 pays européens et d'Afrique de l'ouest, centrale et du nord, de la Commission européenne et de la CEDEAO.

Cette conférence qui avait lieu sous la présidence italienne du Conseil de l'Union européenne s'est tenue sous l'égide des ministres italiens des Affaires étrangères et de l'Intérieur et était co-présidée par le Sénégal à titre honorifique. Elle a abouti à l'adoption de la Déclaration de Rome, qui définit les orientations politiques permettant d'organiser la mobilité et la migration régulière, de renforcer la gestion des frontières et la lutte contre la migration irrégulière et de développer des synergies entre migration et développement pour la période 2015-2017.

Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères Faycal Gouia a présidé la délégation tunisienne à cette conférence.

Pour plus d'information, consultez [l'article de la diplomatie tunisienne](#) et [l'article sur le site du Processus de Rabat](#).

## Associations, ONG, institutions internationales

### Frontex : l'opération Triton de nouveau critiquée par le HCR

Vincent Cochetel, directeur du Bureau Europe du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés, a réitéré lors d'une interview à la BBC les critiques de l'agence de l'ONU à l'égard de Triton, la nouvelle opération de Frontex en Méditerranée. Après avoir dénoncé le manque d'ampleur de l'opération en comparaison avec l'ancienne opération italienne Mare Nostrum, le HCR s'attaque désormais aux conséquences de la faible ampleur de cette opération sur les navires commerciaux privés, qui rencontreront vraisemblablement de plus en plus d'embarcations de migrants en détresse, à qui ils devront porter secours. Ainsi, le weekend du 15 novembre, cinq navires commerciaux ont participé aux côtés des





garde-côtes italiens au sauvetage de plus de 700 migrants en Méditerranée. Vincent Cochetel a exprimé sa crainte que ces navires commerciaux, qui ne devraient pas se voir attribuer la responsabilité du sauvetage en mer, ne répondent pas toujours aux appels du centre de secours de Rome et ignorent les migrants. Il rappelle ainsi qu'en août 2014, le centre avait fait appel à des navires commerciaux présents dans la zone de sauvetage d'une embarcation en détresse et qu'en quelques minutes, 70 signaux radars sur les 76 détectés avaient disparus des écrans, les navires ayant éteint leur signal afin de ne pas être responsables du sauvetage en mer.

Peter Sutherland, représentant spécial de l'ONU pour les affaires de migration, a également fermement condamné le refus du Royaume-Uni de participer à l'opération Triton, considérant comme outrageux le refus de sauver des vies pour dissuader des futurs migrants de tenter de rejoindre l'Europe.

Pour plus d'information, consultez l'[article](#) de la BBC (en anglais).

### Libye : le HCR se prononce contre les retours forcés vers la Libye en raison de la situation dans le pays

Le HCR a lancé un appel par lequel il demande aux États voisins de laisser les civils qui fuient la Libye accéder à leurs territoires. Il demande également la suspension des retours forcés vers la Libye, y compris pour les personnes ayant vu leur demande d'asile rejetée, eu égard à la situation de violence dans le pays. Le HCR demande que cette consigne soit respectée jusqu'à ce que la sécurité et la situation en matière de droits de l'homme se soient améliorées en Libye.

Le HCR demande également que les demandes d'asile libyennes en cours d'examen fassent l'objet d'une attention particulière, notamment pour les activistes politiques, les personnes agissant en faveur des droits de l'homme, les magistrats, les femmes engagées dans la sphère publique, les travailleurs humanitaires, les journalistes, les minorités ethniques et religieuses et les personnes perçues comme ayant soutenu le régime de Kadhafi.

Le HCR rappelle par ailleurs la situation particulièrement difficile dans le pays pour les demandeurs d'asile et travailleurs étrangers, particulièrement soumis aux risques d'exploitation, de trafic des êtres humains et de violences sexuelles.

Pour plus d'information, consultez le [communiqué](#) du HCR (en anglais).

### Amnesty International : Rapport sur l'aggravation du sort des réfugiés syriens en Turquie

« La réticence de la communauté internationale face à l'afflux massif des réfugiés syriens qui arrivent en Turquie est à l'origine d'une crise aiguë sans précédent », écrit Amnesty International dans un nouveau rapport intitulé *Lutter pour survivre : les réfugiés syriens en Turquie*, rendu public le 20 novembre 2014.



Ce rapport met en lumière les risques graves en matière de droits fondamentaux que courent 1,6 million de Syriens cherchant refuge en Turquie depuis le début de la guerre civile. Nombre d'entre eux sont refoulés vers la Syrie, en proie au conflit, ou visés par des tirs à la frontière. Selon ce rapport, au moins 17 personnes ont été victimes de tirs de la part des gardes-frontières, entre décembre 2013 et août 2014, à des points de passage non reconnus.

En pratique, seuls deux postes frontaliers sont entièrement ouverts sur une bande frontalière de 900 kilomètres, et même à ces deux postes, les personnes ne disposant pas de passeport se voient régulièrement refuser le passage, excepté dans le cas où elles nécessitent une assistance médicale ou humanitaire d'urgence.

Selon Andrew Gardner, chercheur d'Amnesty International sur la Turquie, ce pays « éprouve beaucoup de difficultés pour répondre aux besoins élémentaires de plusieurs centaines de milliers de réfugiés syriens. En conséquence, nombre de ceux qui ont réussi à passer la frontière vivent aujourd'hui dans le dénuement le plus total. L'aide humanitaire internationale est très faible, mais la Turquie doit elle aussi se mobiliser davantage pour se voir octroyer cette aide ».

La Commission européenne a déclaré, par un communiqué de presse rendu public le 9 décembre 2014, que l'Union européenne allait intensifier son aide en faveur des réfugiés syriens en Turquie, pays qui a pris à sa charge une partie substantielle du poids financier de la crise. Les fonds humanitaires supplémentaires dégagés par la Commission seront utilisés pour aider les réfugiés qui vivent hors des camps, en leur permettant de bénéficier de programmes d'assistance en espèces, d'une aide matérielle pour les primo-arrivants et de soins de santé.

Pour plus d'information consultez [l'article d'Amnesty International](#), [le rapport d'Amnesty International dans son intégralité](#) (en anglais) et [le communiqué de presse de la Commission européenne](#).

## Migrants et réfugiés en Méditerranée

### Grèce : manifestation et grève de la faim de réfugiés syriens à Athènes

Environ 200 Syriens ont manifesté devant le parlement grec la semaine du 19 novembre. Plusieurs d'entre eux ont entamé une grève de la faim et certains ont dû être hospitalisés. Les manifestants, conscients de la situation économique en Grèce et du nombre de migrants présents sur son sol, souhaitent interpeller les États européens afin que ces derniers assument leurs responsabilités et « acceptent chez eux les réfugiés de guerre ».

Les manifestants réclamaient également aux autorités grecques des conditions décentes de logement, dénonçant « la misère » dans laquelle ils se trouvent en Grèce. Ils réclament en conséquence le droit de pouvoir se rendre dans un autre pays européen pour pouvoir y déposer une demande d'asile. Cependant,





en vertu du règlement Dublin, c'est à la Grèce qu'il revient dans la plupart des cas d'étudier leurs demandes.

Pour plus d'information, consultez [l'article](#) d'Al Jazeera (en anglais)

### **OIM : l'OIM annonce plus de 5 000 migrants secourus en Méditerranée en 10 jours par Triton et Mare Nostrum**

Le 28 novembre, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a annoncé le chiffre de 5 100 migrants ayant traversé la Méditerranée pour atteindre les côtes du Sud de l'Europe au cours des dix derniers jours. La plupart ont été secourus en mer par les navires de l'opération Mare Nostrum, rebaptisée « mécanisme de surveillance et de sécurité en mer », qui sera maintenue sous une forme réduite jusque la fin de l'année, et ceux de la nouvelle opération de FRONTEX, Triton. Depuis le début du mois de novembre, plus de 8 000 personnes ont ainsi été secourues.

Ces arrivées qui ne cessent de s'accroître prouvent, selon le responsable de l'OIM en Italie, la nécessité de maintenir en Méditerranée des opérations de sauvetage en mer de grande ampleur. Toute diminution des ressources allouées à ces opérations par la fin programmée de Mare Nostrum sera pour lui synonyme de nouveaux drames en Méditerranée.

Pour plus d'information, consultez la [dépêche](#) sur le site de l'organisation internationale pour les migrations (en anglais).

---

**Pour toute question ou contribution, merci de nous contacter à l'adresse suivante :**

**[contact@maison-migrations.tn](mailto:contact@maison-migrations.tn)**

---